

ON ABONNE

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:

Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.

Trois mois, 9 fr.

Trois mois, 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:

Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16

et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,

25 centimes la ligne.

RÉCLAMES

50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 4 Juillet 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rto 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 2 juillet.....	70 90	104 25
Du 3	71 »»	104 »»
Du 4	70 80	101 50

BULLETIN.

Le corps législatif présentait ces jours-ci l'animation des séances solennelles. Les tribunes étaient occupées par des notabilités du monde diplomatique et administratif. On remarquait dans une des tribunes basses le père Hyacinthe à côté du général Changarnier. La tribune publique était occupée, en majeure partie, par des dames en toilettes élégantes. Le journalisme était représenté par plusieurs directeurs et rédacteurs en chef des principales feuilles de Paris.

Cet empressement était motivé par la présence de M. Thiers à la tribune. L'illustre orateur a discuté le budget au double point de vue de la politique extérieure et des affaires intérieures. Son discours a occupé, toute une séance.

M. Magne lui a répondu.

Malgré les protestations de certains journaux italiens, il est positif qu'un « coup de main » révolutionnaire se prépare de l'autre côté des Alpes. La Gazette officielle de Florence le reconnaît elle-même dans une note ainsi conçue :

« Les autorités ont reçu l'ordre de punir rigoureusement de semblables crimes, et le gouvernement est très décidé à punir énergiquement les individus qui voudraient troubler la tranquillité intérieure de l'Etat ou compromettre ses relations avec l'étranger. »

C'est absolument le langage que l'on tenait l'an dernier, avant l'échauffourée garibaldienne. Peut-être, cependant, le gouvernement italien est-il intéressé lui-même à plus de vigilance que par le passé. On dit, en effet, que les enrôlements garibaldiens menaceraient plus directement le trône du roi Victor-Emmanuel que celui du pape Pie IX. Mazzini serait las d'attendre la réalisation de ses espérances, et il chercherait à

s'emparer de l'Italie pour la diriger à son gré vers le but qu'il s'est constamment proposé : une république fédérative sur le plan de la Suisse.

Tout est possible au-delà des Alpes. Tout, même le retour de l'ordre et le maintien de la monarchie. Seulement il faut savoir et vouloir. On sait peut-être dans les conseils du roi ; mais on n'ose pas.

Nos correspondances de Rome, en date du 29 juin, entrent dans d'assez nombreux détails, au sujet de la convocation du Concile œcuménique pour le 8 décembre 1869. La bulle papale a été lue au peuple, sous le vestibule de St Pierre, par un appariteur de la cour, et affichée aux portes des grandes basiliques, avec une solennité qui a assez vivement impressionné la population romaine.

L'invitation de se rendre au Concile a été transmise immédiatement à tous les évêques de la catholicité ; mais on s'accorde généralement à croire que le Saint Père, tenant compte de la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui s'est accomplie malgré lui, dans le monde depuis le Concile de Trente, n'invitera au Concile, ni les souverains ni leurs ambassadeurs accrédités près le Saint-Siège, ainsi que cela se pratiquait autrefois. C'est un changement qui a bien sa portée politique.

Une dépêche de Berlin annonce que les Hano-vriens condamnés pour crime de haute trahison viennent d'être graciés par le roi de Prusse. C'est là une mesure généreuse et habile en même temps. Pourquoi le cabinet de Berlin n'a-t-il pas montré envers les partisans du roi Georges réfugiés à l'étranger la même bienveillance ?

Le roi Guillaume se rendra le 5 juillet aux eaux d'Ems, après avoir assisté, à Berlin, à l'anniversaire de la bataille de Sadowa. On pense que S. M. Prussienne fera coïncider avec cet anniversaire la nomination de plusieurs maréchaux.

D'après une autre correspondance de Berlin, il ne serait plus question du voyage du comte Bismark dans la France méridionale. On se demande, en effet, les raisons de santé n'étant pas suffisantes, ce que le ministre prussien viendrait faire dans notre pays.

Les lettres de Constantinople, du 24 juin, annoncent que la Belgique a adhéré, comme la France et la Suède, au protocole réglant le droit

de propriété des étrangers en Turquie. Les autres puissances demandent, avant de donner leur signature, que certaines réserves soient stipulées.

Darmstadt. — La Chambre des Seigneurs a repoussé le projet du gouvernement tendant à élever la solde des officiers pour l'année 1868, au chiffre réglementaire prussien.

La Chambre a protesté contre l'introduction dans le pays des lois prussiennes sans l'assentiment des Chambres.

La Gazette du Sénat de St-Petersbourg publie un récent ordre du jour du ministre de la guerre instituant un comité spécial chargé de l'examen de toutes les questions qui se rattachent aux mouvements des troupes par les chemins de fer et les voies fluviales.

Une dépêche de New-York annonce que M. Johnson a apposé son veto au bill qui admet l'Arkansas à être représenté au Congrès, parce qu'il persiste à croire, lui, Andrew Johnson, que la politique du Congrès sur la reconstruction est inconstitutionnelle.

D'après un télégramme de Belgrade, d'actives recherches ont lieu dans le parc de Topchidéré afin de découvrir un nombre assez considérable de revolvers qui devaient, après l'assassinat du prince Michel, être distribués aux détenus du bague.

Les renseignements venus du Mexique confirment la nouvelle d'une formidable insurrection contre Juarez. Après s'être enfui de Chapultepec, où il a failli être pris, le président, dit le *Movimento*, s'est réfugié à Mexico, accompagné de 1,200 hommes. Les dissidents, réunis en force, occuperaient les montagnes d'Ajusco.

Un télégramme de Belgrade signale une concentration de troupes sur la frontière de la Serbie.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Marseille, 1er juillet.

Les lettres de Constantinople du 24 juin, annoncent que la Belgique a adhéré, comme la France et la Suède, au protocole réglant le droit de propriété des étrangers en Turquie.

près du pôle. A propos de madame de Vandelle, tous mes compliments. Elle est charmante.

— Oh ! bien simple !

— La simplicité ne permet-elle pas d'être aimable et spirituelle ?

L'entretien continua. Gaston se remettait de son embarras ; il souriait, il admirait l'aisance de madame de Chervette et ce ton de badinage qu'elle avait pris.

— L'éducation donne aux femmes des ressources extraordinaires, se disait-il ; point de situation difficile dont elles ne sachent se tirer... On a bien tort de s'en préoccuper ! Que mon ami, M. de Crémeil, avait raison ! Je suis sûr que madame de Chervette donnera des bals avant la fin de la saison.

— Vous restez à Paris ? dit-il enfin à Marcelle.

— Certainement. Pensez-vous donc que j'ai envie de m'exiler ?

— A Dieu ne plaise ! J'irai vous voir.

— Je l'espère bien. Vous le devez au monde, qui s'étonnerait de ne plus vous rencontrer chez moi...

— Sans doute... Et de plus, je le dois à l'affection inaltérable que j'ai pour vous.

— Inaltérable est le mot.

Marcelle se mit à rire. Gaston l'imita. La conversation prit un autre tour ; ils parlèrent du monde et des menus changements qui s'y étaient produits.

M. de Vandelle eut beaucoup d'esprit ; Marcelle avait les yeux brillants et le teint animé.

— Jamais elle ne m'a paru si séduisante, se dit Gaston.

Madame de Chervette resta au bal jusqu'à la dernière heure ; elle soupa et dansa le cotillon.

Elise se rendit chez elle le lendemain. Elle trouva Marcelle avec un visage de cadavre ; elle faillit pousser un cri, mais se contenant :

— Grâce à toi, je ne dors plus, dit-elle en affectant en air de gaieté. J'ai toujours peur qu'on ne se suspende à ma sonnette pour m'annoncer un malheur... Je te trouve debout et je t'embrasse, c'est

Les autres puissances, avant de donner leur signature, demandent que certaines réserves soient stipulées.

Rome, 30 juin.

Voici le résumé de la bulle de convocation du concile œcuménique :

Après avoir rappelé que l'Eglise est d'institution divine, le Pape énumère les services rendus de tout temps par les souverains pontifes à la société civile et religieuse. Ils n'ont jamais négligé, dit la bulle, de tenir des conciles œcuméniques quand ils les ont jugés nécessaires. Pie IX fait le tableau des égarements de la société moderne ; il montre l'Eglise attaquée, spoliée, le clergé persécuté, les ordres religieux détruits, la diffusion des mauvais livres et de la mauvaise presse, l'éducation de la jeunesse dérobée aux soins du clergé et livrée à des maîtres sans foi. Pour remédier à tant de maux, le Saint Père a cru devoir convoquer un concile qui s'ouvrira à Rome le 8 décembre 1869. Sa sainteté adjure les évêques de s'y rendre ou de s'y faire représenter. Elle espère que, loin de s'opposer à ce pieux voyage, les souverains le favoriseront.

Vienne, 2 juillet.

Le Conseil municipal de Vienne a adopté d'urgence et à la presque unanimité, les propositions suivantes :

Le Conseil municipal proteste de la manière la plus solennelle contre les allégations blessantes de l'allocution pontificale : il déclare que le gouvernement possède la confiance pleine et sincère du Conseil municipal, et que l'allocution est une immixtion, dépourvue de tout droit, dans la législation de l'Etat. Le Conseil municipal attend avec confiance que le gouvernement s'opposera à cet empiètement avec toute l'énergie nécessaire.

Saint-Petersbourg, 1er juillet.

Le Journal de Saint-Petersbourg dément le bruit que la Russie patronne la candidature du prince de Montenegro au trône de Serbie. Il déclare de la façon la plus positive que, depuis l'attentat de Topchidéré, le cabinet impérial s'est prononcé ouvertement pour la stricte exécution en Serbie des stipulations internationales qui garantissent au peuple serbe le libre exercice de son droit électoral, ainsi que contre toute immixtion étrangère.

Constantinople, 1er juillet.

Aujourd'hui le sultan a donné un dîner en l'honneur du prince Napoléon. Les ambassadeurs de France et d'Italie, le Grand-Vizir Fuad-Pacha et 8 autres personnages étaient invités.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On lit dans le *Moniteur* : « L'amiral ministre de la marine et des colonies, a reçu des renseignements précis sur le douloureux événement qui vient de faire plusieurs victimes parmi l'équipage de la frégate cuirassée la *Valeuruse*.

déjà plus que je n'espérais... Eh bien, tu l'as vu... tu lui as parlé... que t'a-t-il dit ?

— Quelle nuit ! J'ai cru vingt fois que je tomberais... Comment ai-je eu la force de marcher, de rire, de valser ; je ne sais... à présent que c'est fini, cela me passe !

— Mais lui ?

Oh ! lui, il a été plus loin dans l'indifférence que ma pensée n'osait le supposer. Tiens, il y a d'horribles injustices ; à ce cœur froid et usé, à cette âme vidée par une existence inutile et plate, le hasard envoie une femme adorable... Tu la connais... Elle est intelligente et bonne. Si j'étais appelée à la voir souvent... je l'aimerais...

— Mais encore une fois, lui, M. de Vandelle ?

— Es-tu singulière avec tes questions. Que veux-tu que je te dise... Il a paru troublé un instant... oh ! rien qu'un instant, puis il a causé en homme du monde des choses qui peuvent intéresser une femme du monde. Il a eu la sottise de se tromper à mon langage est-ce sottise ou impertinence ?... et de quel air il m'a parlé de sa femme !... S'il m'avait dit : « Je l'aime !... J'ai cédé à un entraînement dont je ne suis pas le maître... Haissez-moi ! méprisez-moi !... Je vous ai trahie... mais je l'aime !... » je crois que je lui aurais pardonné... Quelque chose, du moins, aurait vibré en lui ! Mais non ! rien... Et voilà à quel homme je me suis donnée !... Son souvenir me dégrade dans l'opinion que j'avais de moi !... Rougir de ce qu'on a aimé !... Comprends-tu ?... S'il m'avait dit un mot, autrefois, je l'aurais suivi au bout du monde !...

— Mais à présent, toi, que vas-tu faire ?

— Est-ce que je sais !

— Tu devrais partir, voyager...

— Non... pourquoi faire ? Je n'ai de courage à rien... J'attends.

— Mais tu as la fièvre ; ta main brûle...

— Je le sais. J'éprouve une horrible douleur à la

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

25 du 4 Juillet 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

XX. — (Suite).

Avant la fin du bal, Marcelle s'arrangea de manière à se retrouver en présence de M. de Vandelle ; elle lui prit le bras !

— Ceci ressemble peu aux ombrages du Préau et aux Bruyères de Buc, dit-elle. Que l'on est jeune quelquefois, lors même qu'on n'a plus le droit de l'être.

— Je ne vous comprends pas, répondit Gaston, qui se tenait sur la défensive.

— Oh ! vous un Parisien du vieux Paris, vous entendez tout à demi mot ! Vous avez eu votre roman. Avouez qu'il vous a paru un peu long... un peu ennuyeux ?...

— Marcelle !

— Ah ! vous savez encore que je m'appelle Marcelle ?... C'est gentil, cela... Merci... Moi aussi, j'ai

La reproduction est interdite.

eu mon roman, mon idylle dans les bois... Mais, croiriez-vous que je l'avais prise au sérieux ?... J'ai bien cru, pendant un an ou deux, que cela durerait la moitié de l'éternité !... Je vous l'ai dit : on est jeune à tout âge... Mais l'expérience est venue... Un matin, vous m'avez remise dans le chemin du bon sens...

— Croyez-vous donc que je ne vous ai pas aimée ?

— Vous ! mais au contraire, vous m'avez aimée uniquement et avec toute la sincérité que comporte le degré de latitude sous lequel vous vous promenez. Est-ce que je vous adresse un reproche ? Ah ! ce serait unir l'injustice au mauvais goût ! Seulement, et laissez-moi vous le dire en passant, vous m'avez mal quittée... Un homme d'esprit — vous voyez, je mets le cœur de côté — trouve cent façons de prévenir les gens. Un aveu bien franc est quelquefois la meilleure des habiletés ; mais la fuite, rien que la fuite, et charger les gazettes du soir de vous avertir... Ah ! ce n'est pas digne de vous !...

En présence de cette tranquillité, l'embarras de M. de Vandelle redoublait.

— Je craignais le trouble d'une explication difficile, reprit-il en balbutiant.

— Ah ! oui, vous redoutiez une explosion... qui sait même ? une catastrophe, la mort peut-être ! Je vous avais paru exagérée, violente. J'avais tort, j'en conviens... Mais on reste femme, même en aimant, et l'on sait que rien ne vaut la peine de ces grands désespoirs... Regardez-moi, ne suis-je pas en vie ? Cependant, un conseil : s'il vous arrive encore de courir les aventures, croyez-moi, à l'heure du dernier chapitre, cette heure qui arrive toujours... parlez... C'est plus convenable.

— Je n'aurai jamais, je crois, l'occasion de mettre ce conseil en pratique... Je n'aimerais plus.

— Pas même madame de Vandelle ?...

— Oh ! ma femme !

— C'est juste... un homme marié ! Vous voilà

CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* estime qu'il n'y a nullement à s'étonner du rejet par la chambre des lords, du bill relatif à l'Eglise d'Irlande :

« La chambre des lords, écrit M. Edouard Simon, gardienne traditionnelle de la constitution, s'est de tout temps montrée d'une extrême rigueur chaque fois qu'il s'agissait de toucher aux institutions, et l'on sait que l'Eglise anglicane forme une des pierres fondamentales de la constitution britannique. La même résistance s'est manifestée contre l'émancipation des catholiques, contre le bill des céréales, contre les différents bills de réforme parlementaire. Ce n'est qu'à la suite de votes réitérés de la chambre des communes et après une série de manifestations non équivoques des assemblées électorales que la chambre des lords a cédé. Il en sera du bill actuel sur l'abolition de l'Eglise d'Etat en Irlande, comme des autres réformes en Angleterre, mais plus ces conquêtes libérales sont lentes et plus elles présentent des garanties de durée. »

MONDE.

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Ravelet :

« La Chambre-Haute est le dernier asile du privilège de l'anglicanisme. Mais toute la bonne volonté des lords ne parviendra pas à raffermir la situation de l'Eglise officielle d'Irlande, désormais condamnée; ils ne retarderont même pas sa chute. Ce vote donne seulement à M. Gladstone et à ses amis le temps nécessaire pour préparer un courant d'opinions qui emporte l'institution malgré les résistances de ses défenseurs. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Il est question d'une brochure en réponse aux attaques dirigées dans la presse par M. Mirés, contre le Crédit Mobilier et ses fondateurs.

— M. Pietri, préfet de police, va partir pour les Eaux-Bonnes où il compte passer trois semaines.

— M. le comte Lehon, député au Corps législatif, fait démentir le bruit d'après lequel il serait nommé sous-gouverneur de l'Algérie.

— M. de Lourdoeur, rédacteur de la *Gazette de France* et l'un des vétérans du journalisme parisien, vient de mourir.

— Une circulaire du préfet de la Seine aux boulangers de Paris annonce que la compensation n'ayant plus de raisons d'être puisque le prix du pain est inférieur à 50 c. le kilogr. chacun est libre de vendre le pain au prix qui lui conviendra.

— La population de Paris a doublé depuis 1853. Le nombre des maisons démolies dans les 15 dernières années s'élève à 20,000 et celui des maisons nouvellement construites à 45,000 mille. Les 25,000 maisons qui représentent l'excédant des constructions sur les démolitions donnent un surplus de 110,000 logements. Il existe à Paris 80,000 logements dont les loyers sont au-dessous de 500 fr. c'est peu.

— Les évêques d'Alger, d'Oran, de Surat, de Chalons et autres prélats gallicans se sont réunis ces jours derniers pour s'y concerter

pas content. Elle n'écouait ni la fatigue, ni la fièvre lente qui la consumait. Le matin, après une nuit sans sommeil, il lui fallait un effort pour se tenir debout. Il lui semblait parfois que tout tournait autour d'elle. Son soin constant était de se harceler en quelque sorte et de se surmener pour qu'on ne vit pas son accablement. Elle se traitait comme un charretier farouche traite un cheval à bout de force.

A cette époque-là, elle voyait assez fréquemment madame de Vandelle qui lui montrait un penchant vif et sincère. Un jour, celle-ci la reçut dans un petit salon où elle était à demi-couchée sur une chaise longue.

— J'ai voulu que ma porte ne fût ouverte que pour vous, lui dit-elle en l'attirant à son côté... J'ai été un peu souffrante ces jours-ci...

— Rien de sérieux, j'espère ?

— Rien... Un bonheur, au contraire, ajouta-t-elle en rougissant.

Marcelle la regarda.

— Vous serez la première, non la seconde personne à le savoir, reprit Clémence. Il me semble que je n'aime vraiment Gaston que depuis quelques jours.

Madame de Chervette sentit comme des flammes dans son cœur. Elle croyait n'avoir plus rien à souffrir et renaît chez elle atterrée. Henri fut épouvanté du bouleversement de ses traits; il la questionna.

— Je ne sais, dit-elle avec un abattement profond, je souffre beaucoup.

Elle ne put pas continuer et tomba sur un fauteuil sans voix. Désespérée, M. de Chervette appela. Quand M. Daubersac arriva bientôt après, il trouva Marcelle au lit, en proie à une fièvre violente. Elle avait le délire. Elle parlait sans cesse du Préau et voulait qu'on l'y ramenât.

au sujet de l'attitude à prendre lors du prochain conseil œcuménique.

— L'*Echo d'Oran* annonce que 90 chefs de tente relevant de ce commandement militaires ont demandé à se faire naturaliser français, et que cet exemple va être suivi par beaucoup d'indigènes.

— On dément aujourd'hui la nouvelle mise en circulation ces jours derniers que M. Garnier-Pagès, avait l'intention de se retirer de la vie politique.

— Une correspondance de Fontainebleau nous apprend que le Prince Impérial se lève tous les matins à cinq heures et demie. Il travaille avec assiduité et apporte beaucoup d'application dans ses études. On assure que son gouverneur aurait fait à S. M. un rapport très-satisfaisant sur les aptitudes du jeune Prince pour les sciences mathématiques. Son cousin, le duc de Huescar, fils de la feuée duchesse d'Albe, poursuit le cours de ses études sous la direction de deux professeurs du collège de Melun, qui se rendent au palais de Fontainebleau, 4 fois par semaine.

— Pendant une de ses récentes promenades dans la forêt de Fontainebleau, l'Empereur, en phaéton et en tenue du matin, accompagné de deux de ses aides-de-camp, aperçut dans une allée de la forêt une vieille femme dont la voiture, traînée par un âne, venait de culbuter sous dessus-dessous à la suite d'un choc contre un banc de pierre. L'Empereur mit immédiatement pied à terre et, aidé de ses deux officiers, parvint, en soulevant la voiture, à mettre la charrette sur ses roues et à dégager la pauvre paysanne elle-même qui se trouvait prise sous le rustique véhicule.

Les choses remises en ordre, l'Empereur s'éloigna, mais cent francs déposés dans la charrette trahirent l'incognito de l'auguste promeneur et lui valurent un surcroît de bénédictions.

— La *Gazette Hessoise* annonce que le mariage du prince Hanau, fils du prince électeur de Hesse, qui s'était uni le 30 juin 1866, avec la princesse Elisabeth de Schambug-Lippe, vient d'être rompu par un divorce.

Pour extrait : A. Layton.

LE SAINT-SÉPULCRE.

Une correspondance de Jérusalem contient d'intéressants détails sur les travaux de la coupole du Saint-Sépulcre qui amènent un peu la guerre de Crimée et qui s'achèvent maintenant dans un parfait accord de la Russie, de la Turquie et de la France.

Sur ce sol rempli de souvenirs indépendamment des Lieux-Saints proprement dits, il existe certains emplacements que d'antiques légendes recommandent à la vénération des chrétiens. Tel est un terrain situé sur le mont des Oliviers et qui serait, selon la tradition, la place même où Jésus-Christ a enseigné le *Pater Noster* à ses disciples. Ce lieu a conservé de temps immémorial le nom de la sublime prière.

Une française, M^{me} la princesse de La Tour d'Auvergne qui, grâce à la nouvelle loi accordant aux étrangers le droit de propriété, a pu acquérir ces terrains, a eu la pensée de le céder à titre gratuit au gouvernement de l'Empereur. Cette donation est faite sans aucune condition onéreuse et M^{me} la baronne de La Tour d'Auvergne s'est réservée seulement par acte dressé

Le lendemain, Marcelle parut mieux. Son premier regard rencontra celui d'Elise qui avait tout quitté à la première nouvelle de cette crise.

— Voyons, lui dit madame Estourmel, tu parles à tout instant du Préau. Veux-tu vraiment y retourner ? Je t'y accompagnerai, si tu veux. M. Estourmel plaidra après en séparation, si ça lui plaît.

— Je suis exténuée, répondit Marcelle, j'ai Paris en horreur... Cette fois, je suis à bout, fais de moi ce que tu voudras.

M. de Chervette la fit mettre en voiture et Marcelle rentra dans la vieille habitation où elle avait passé tant de jours. Son état inspirait de vives inquiétudes à M. Daubersac. Il découvrait des symptômes alarmants, une fixité d'idées, avec des tendances à des hallucinations qui pouvaient à la longue faire une réalité de ce qui un temps avait été une supposition.

Marcelle gardait le silence pendant de longues heures, l'œil à terre, la pâleur du marbre sur le front. Elle ne retrouvait un peu de vie qu'après d'Elise. Mais Elise ne pouvait demeurer au Préau constamment. Elle allait et venait n'écoulant que d'une oreille les doléances de M. Estourmel, qui voulait que sa maison fût bien tenue et ses enfants nettoyés. La rougeole tomba sur l'un deux. Elise accourut au Préau et annonça à Marcelle que de quelques jours elle ne reviendra pas.

— Mais rassure-toi, ajouta-t-elle, je me connais en rougeole, c'est la quatrième... je vais l'expédier au gatop et bientôt tu me reverras.

— Reste avec tes enfants, puisqu'ils ont besoin de toi, répondit Marcelle; mais si tu ne reviens pas vite, qui sait ? Embrasse-moi toujours...

— Bah ! je t'embrasserai encore cent fois et mille fois !

Malgré son air de gâté, Elise avait le cœur gros. En montant en voiture, elle mit la tête à la portière pour voir les fenêtres de Marcelle; elle aperçut son visage amaigri collé à la vitre.

en chancellerie le droit de continuer à faire édifier conformément au plan qu'elle a communiqué au ministère des affaires étrangères de la France, des constructions dont l'ordonnance rappelle celle du Campo Santo de Pise.

Pour extrait : A. Layton.

SERBIE

PROCÈS DES ASSASSINS DU PRINCE MICHEL OBRENOWITZ. Tribunal de 1^{re} instance de Belgrade.

Audience du 26 juin.

Ce tribunal se compose du président, de trois juges dont un remplit les fonctions de ministère public, et d'un secrétaire greffier.

Aucun de ces magistrats n'est en uniforme et il n'est pas inutile d'observer pour le lecteur français, que le président porte une longue moustache grise et que ses assesseurs ont conservé toute leur barbe.

Les accusés ont le droit de proposer la récusation d'un juge et le tribunal statue à cet égard.

Dans les temps ordinaires, les jugements du tribunal de 1^{re} instance sont susceptibles d'appel, mais, en ce moment, Belgrade étant en état de siège, la sentence qui va être rendue sera exécutoire sans aucun recours pour les condamnés, que le recours en grâce. La cour de cassation ne peut connaître de l'affaire, à aucun égard, même au point de vue de la forme. Le ministère public n'a pas non plus le droit d'appel.

Nolons en outre, que les accusés n'ont pas de défenseurs; il y a cependant des avocats en Serbie (il y en a même deux parmi les accusés actuels), mais ils ne plaident pas au criminel sous le régime de l'état de siège. De même, les audiences du tribunal de 1^{re} instance, jugeant au criminel, sont ordinairement publiques, mais elles ne le sont pas sous le régime militaire; on a fait exception pour cette affaire afin de donner aux accusés une garantie de plus et aussi pour que la population puisse manifester plus « ciemment » les sentiments d'indignation dont elle est animée.

La marche suivie à l'audience est celle-ci : le greffier lit l'acte d'accusation et l'accompagne de quelques remarques; il lit ensuite les dépositions des médecins constatant l'assassinat, et le procès-verbal dressé sur le théâtre même du crime.

On procède, enfin, à l'interrogatoire des accusés et cet interrogatoire est suivi de la lecture des dépositions des accusés dans l'instruction, même quand ils persistent dans leurs aveux, ce qui est le cas présent.

Disons un mot maintenant de l'installation matérielle du tribunal appelé à juger les assassins du prince Michel.

Aucune salle du palais de justice n'étant assez vaste pour contenir les magistrats, les accusés, leurs gardiens et le public, le tribunal a été installé dans un vaste hangar, au fond d'une cour dépendant de la préfecture de police. On a élevé deux extrades en bois adossées au mur, l'une pour les juges, l'autre à gauche et y attendant, pour les accusés. Tout autour sont placées des chaises pour les notabilités de la ville et du pays, et un peu plus loin à droite et à gauche des bancs pour le public.

Les murs sont tapissés de branches de tilleuls; d'autres branches pendues à des poutres transversales dissimulent la vue du toit.

Sur le bureau du président on aperçoit une croix en bronze doré, l'Evangile et un cierge. Une petite table, à gauche du bureau, porte les caisses scellées dans lesquelles sont enfermées les pièces à conviction. Enfin, une autre petite table, placée devant le bureau, a été mise à la disposition d'un sténographe serbe qui travaille pour les journaux de Belgrade.

L'estrade réservée aux accusés ne contient qu'un petit banc, large à peine pour six personnes, aussi tous les accusés se tiennent-ils debout. Ils font leur entrée dans la salle, un à un, à 9 heures précises; ils ont aux pieds de lourdes chaînes de fer qui ralentissent considérablement leur marche, et qu'ils relèvent de leurs mains (restées libres) à l'aide d'une ficelle. Ils sont au nombre de treize, et un seul parmi eux porte le costume serbe; c'est un pauvre paysan de je ne sais quel village, qui paraît avoir joué un rôle assez effacé et qui échappera probablement à la mort. Celui-là et un autre encore, dont le nom m'échappe, ont une physionomie assez placide; pour me servir d'une expression qui rend bien ma

— Bon Dieu ! qu'elle est pâle et quel regard ! se dit-elle.

Après le départ de madame Estourmel, la situation de Marcelle ne fit qu'empirer. Elle passait subitement d'un état d'inertie à un état d'agitation. On la voyait se promener à pas rapides le long des avenues, ou rester pendant des heures interminables à la même place, le dos contre un arbre avec de vagues sourires ou des pleurs silencieux, comme si elle eût vu passer au fond de sa pensée des ombres joyeuses et tristes tour à tour. La place qu'elle affectionnait le plus était auprès du chalet, d'où elle contemplait un petit coin planté de fleurs. Elle n'ouvrait presque plus son piano. Une ou deux fois elle avait voulu chanter, des sanglots l'avaient interrompue. M. de Chervette se désolait. Il ne la quittait plus d'un instant. Le Préau, dans son silence, avait l'aspect d'un tombeau.

Un soir, il entendit Marcelle qui doucement se levait. Surpris, il se leva. Elle poussa sans bruit une porte qui donnait sur un escalier de service et descendit en prenant mille précautions, comme si elle eût craint d'éveiller l'attention de quelqu'un. Arrivée dans une pièce du rez-de-chaussée où se tenaient les ouvrières en journée, elle tira le verrou et sauta dans le jardin. M. de Chervette la suivit. Tout étonné, il lui vit prendre sa course dans la direction du chalet, et y arriver bientôt; il y fut presque aussitôt qu'elle. Elle était déjà sur la plate-forme, cherchant dans sa poche une clef. Ne l'y trouvant pas d'abord, elle s'impatientait, frappa du pied, regarda par terre autour d'elle. Comme elle se retournait, la lune éclaira en plein son visage. Elle avait l'air d'un spectre, toute blanche et les yeux ouverts, des yeux sans regards. Tout à coup elle sourit :

— Attends, je l'ai, dit-elle.

Elle ouvrit le chalet, y entra, et présentant la main à un être imaginaire.

— Viens, reprit-elle.

(La fin au prochain numéro.)

tête... Cela passera ou ne passera pas, qu'est-ce que cela fait ?

— Mais tes amis... tous ceux qui t'aiment ?

Marcelle haussa les épaules.

— Ne dis pas de banalités, répliqua-t-elle.

— Mais moi ?

— Tu as tes enfants... J'ai bien regretté autrefois de ne pas en avoir... Ai-je envié madame de Givray pendant que je tenais sa fille par la main !... Je suis charmée à présent de n'en point voir autour de moi. Songe donc, si ma fille avait le même sort que le mien... et tombait d'un M. de Chervette à un M. de Vandelle !... Ce serait à l'étouffer dans son berceau. Ah ! j'ai fait une triste expérience de la vie. Au commencement, l'un s'appelait orgueil et férocité... plus tard, l'autre s'est nommé lâcheté et bassesse... Je flaire sous ce mariage je ne sais quel vilain calcul.

— Eh bien, que M. de Vandelle soit pour toi comme s'il était mort... Tu ne peux faire un crime à M. de Chervette d'une faute que le monde excuse, et si tu veux...

— Ah oui, mon mari ! M. Daubersac me l'a déjà conseillé. Sais-tu pourquoi il m'est impossible de lui pardonner ? pourquoi tout mon sang se révolte à sa pensée ? C'est que je lui dois d'être tombée... Cet avilissement, c'est lui qui m'y a poussée. Son crime le voilà. Ah ! s'il m'avait aimée ! Il pouvait faire ma vie si heureuse et si droite ! Et tu veux qu'après de lui j'oublie tout ce passé ?... J'ai au dedans de moi des hontes qui me forceront toujours à m'en souvenir... Il y a comme du fer et du feu entre nous.

Elise pria, supplia, rien ne put vaincre l'obstination de Marcelle.

— J'irai tant que mes forces me porteront, dit-elle, si je succombe, cela ne me regardera plus.

Elle vécut ainsi quelques mois dans un état de surexcitation nerveuse qui l'épuisait, et dont elle riait.

M. Daubersac, qui la voyait de temps à autre, n'était

pensée, quoique triviale, ils ont plutôt l'air bête que méchant, mais parmi leurs co-accusés il en est 4 ou 5 qui respirent le crime et la férocité par tous les pores.

Constantin Radovanowitch, âgé de quarante ans, que son frère Paul a fait venir de Chabatz, expressément pour « faire le coup » pour triompher de l'irrésolution de ses complices et qui, en effet, a tiré le premier sur le prince; Constantin Radovanowitch est effrayant à voir, il est grand, robuste, taillé en détrompeur de grandes routes; il a un nez d'aigle avec des narines dilatées, des joues creuses, des pommettes saillantes, l'œil en arrière mais d'un gris perçant, scintillant avec des lueurs de hibou; il reste droit et ferme comme s'il était au banc des juges; il soutient sans palir le regard indigné de l'assistance, c'est un être hideux, repoussant, une bête féroce. C'est lui qui a labouré, déchiquée la figure du prince à coups de couteau.

Son frère Georges, âgé de 30 ans, condamné jadis pour banqueroute, a une physionomie assez fine, presque distinguée. Il est blond, de traits fort réguliers, et il pourrait être intéressant pour ceux qui croiraient qu'il a subi l'ascendant de ses trois frères, s'il ne montrait à l'audience un calme si parfait et un aplomb si imperturbable qu'on ne saurait en vérité le soupçonner d'être timide ou craintif. Il passe son temps à friser sa moustache de l'air le plus tranquille du monde.

Tout au contraire, son frère Paul, l'avocat fondé de pouvoirs du prince Alexandre Karageorgewitch, et le véritable chef, l'âme, l'organisateur de ce complot, Paul Radovanowitch, semble être en proie à une vive émotion; ses mains crispées serrent convulsivement un mouchoir avec lequel il essuie incessamment son front, son visage, son cou. Il est petit, maigre, a les yeux caves, porte toute sa barbe qui est noire; on sent que chez lui l'intelligence était plus vive et plus forte que la matière; le corps s'affaïssait sous le poids des émotions passées et de la perspective finale, mais la lumière brille encore sous la paupière qui se ferme. Il a tout avoué pourtant, il avoue encore, mais il faut dire qu'il lui était impossible de nier en présence des aveux de ses complices et des preuves saisies à son domicile même.

Malgré cela, je suis encore surpris de ces aveux, car aux termes de la loi serbe, un assassin n'est condamné à mort que s'il avoue son crime; s'il nie obstinément, il ne peut être condamné qu'à vingt ans de travaux forcés, à moins toutefois qu'il y ait eu flagrant délit. Probablement que, dans le procès actuel, l'aveu ou le non-aveu ne fait rien à la peine; les Radovanowitch doivent savoir à quoi s'en tenir à cet égard, puisque deux d'entre eux sont avocats.

Le second avocat de la famille est Lyonbomir Radovanowitch, âgé de 33 ans déjà condamné pour faux à 10 ans de travaux forcés. Celui-ci est gros et gras et la face devait être habituellement réjouie, mais aujourd'hui la peur contracte les muscles, les lèvres tremblent, l'œil papillote. On voit que la bête est domptée et envisage un avenir (un avenir de 2 ou 3 jours) avec effroi.

De ces quatre frères, il n'en est pas un seul qui ait voulu justifier le crime par la nécessité de venger l'honneur d'une sœur; cette fable odieuse qui s'est accréditée avec tant de facilité n'a aucune espèce de fondement; aucun des Radovanowitch, aucun des accusés n'y a fait seulement allusion, c'est un conte inventé par un correspondant de Vienne et dont il ne doit pas rester trace.

Les Sadovanowitch ne dissimulent pas qu'ils ont assassiné le prince Michel dans l'espoir de substituer la dynastie des Karageorgewitch à celle des Obrenowitch, représentée aujourd'hui par le jeune Milane. Ils avouent même avoir reçu de l'argent pour préparer et exécuter ce complot et l'on saura bientôt, si l'on ne sait déjà, d'où est venu cet argent.

Tous leurs co-accusés actuels, je dis actuels parce qu'il y en a une seconde série destinée à être jugée un peu plus tard) reconnaissent également qu'ils agissaient dans l'intérêt du prince Alexandre Karageorgewitch; un seul parmi eux, explique son crime par des motifs de vengeance personnelle. Il s'appelle Lazare Maritch et est âgé de 53 ans; il était, l'an dernier encore, magistrat en province quand il fut accusé d'avoir assassiné sa femme. Comme il nia son crime il ne fut condamné qu'à 20 ans de travaux forcés; mais il se prétendait innocent, après comme avant le procès, et il a tué, dit-il, parce qu'on refusait de lui faire grâce. Il a le type juif très-prononcé.

C'est lui qui a assassiné Mme Anka Constantino-witch. Sa participation au crime est la cause directe de l'arrestation du directeur du bague de Topchidéré qui le laissait libre de sortir; ce fonctionnaire, parent des Karageorgewitch, fait partie de la seconde série des accusés; jusqu'à présent il avait tout nié, il était seul à nier, mais le bruit court que dans la journée d'hier il est entré à son tour dans la voie des aveux: il reconnaît qu'il a reçu et distribué aux assassins une somme de 40,000 ducats (environ 120,000 fr.); (je tiens le fait d'une personne digne de foi à tous égards.) De qui l'a-t-il reçu? On ne le sait pas encore.

Stanvie Rogwitsch, qui a consommé l'attentat en compagnie de Maritch et de Georges et Constantin Radovanowitch, est un grand vieillard de 60 à 65 ans, autrefois condamné pour banqueroute, il est de haute taille et ne dépare pas la compagnie de malfaiteurs dans laquelle il se trouve. Ses cheveux et sa barbe blanchis donnent même une expression plus tragique à la dureté des traits de son visage bruni par le soleil. C'est le seul peut-être dont la physionomie ait un caractère franchement oriental.

Il faut mentionner encore parmi les accusés: Jima Nenadovitch, ancien officier au service Serbe et Autrichien, frère de la princesse Alexandre Kara Georgevitch; il est âgé de 30 ans à peine et ne porte pas, comme ses co-accusés, l'empreinte du crime. Sa physionomie, moins correcte que celle de George Radovanowitch, est cependant moins repoussante, il ne montre pas autant d'audace et de cynisme, mais s'il ne tient pas du tigre ou de la hyène, il pourrait se recommander du loup et du renard. Il affecte une certaine coquetterie et porte la raie au milieu du front; son crime est d'avoir distribué de l'argent aux assassins: il le nie, mais il avoue avoir connu le complot.

Quand nous aurons cité encore Vidole Ivkovich, ancien fonctionnaire destitué, qui, après avoir contribué activement à la chute des Karageorgewitch, complotait maintenant pour eux et s'était chargé d'assassiner les ministres du prince Michel, nous pourrions nous taire sur les cinq autres accusés dont les antécédents, la position sociale et la physionomie n'offrent rien de remarquable. Constatons cependant

que parmi ces criminels, voués à l'exécution de la population Serbe et qui seraient écharpés, en un clin-d'œil, si on les livrait à la foule; il n'en est qu'un, un seul, qui manifeste quelque regret: c'est l'un de ceux que nous n'avons pas nommés, il pleure, mais est-ce bien du repentir? il est permis d'en douter, car il s'efforce, visiblement, de contenir ses larmes.

Maintenant que nous avons fait connaître les accusés, disons, pour couper court, que leur interrogatoire n'a offert aucun intérêt. Ils ont renouvelé leurs aveux et reconnu leur crime sans aucune restriction, sans protestation ni réclamation d'aucune sorte; ils attendent leur arrêt, et l'opinion générale est qu'il sera terrible pour 9 ou 10 d'entre eux. Selon toute probabilité, il pourra être rendu demain et sera exécuté dimanche ou lundi.

Si sévère et si prompt que soit la justice Serbe on peut dire qu'elle rencontrera l'approbation unanime de ce pays, car la mort tragique du prince Michel a été considérée par tous comme un malheur public et un deuil national.

C'est un miracle, en vérité, que ce sanglant événement n'ait pas eu de plus déplorables conséquences et l'on ne saurait trop admirer le dévouement et l'intelligence des hommes qui, dans ces douloureuses et critiques circonstances, ont su assurer le maintien de l'ordre. La Serbie est petite, mais ces hommes sont grands, et ils sont rares partout.

Le procès continuera et finira probablement demain. (Correspondance Havas.)

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Nancy (Meurthe), 30 juin. — Les vins donnent lieu à peu d'affaires en ce moment; le commerce, à part sa clientèle régulière, reçoit peu de demande. Les offres au vignoble ne sont pas très-rares, mais les prix demandés indiquent que les vigneron ne sont pas bien décidés à vendre. Les petits vins de 66 se boivent très-bien, et d'ici à la nouvelle récolte on se pressera probablement de s'en débarrasser. Cette nouvelle récolte, quoiqu'on dise le flateur sur son compte, ne sera pas très-abondante.

Les ceps gelés l'année dernière se remarquent mieux maintenant; le rendement sera fort irrégulier.

Narbonne (Aude), 30 juin. — Les effets de la sécheresse sont de nouveau heureusement suspendus; la journée d'avant-hier a été marquée par une pluie d'orage qui, pendant plus d'une heure, a versé de torrents d'eau sur notre territoire. Mais à côté du grand bien que cela a procuré, il y a eu quelques dégâts occasionnés par la grêle qui, pendant quelques instants, a été mêlée à la pluie. On a pu même remarquer quelques grêlons d'une grosseur prodigieuse, clair semés, il est vrai. C'est dans la direction de Coursan que le mal aurait été le plus sérieux.

Sur le territoire de Narbonne, le dommage est partiel et n'a atteint que quelques quartiers et l'on peut dire au résumé que cet orage a fait certainement plus de bien que de mal.

Vers les trois heures de l'après-midi, le vent ayant subitement changé, les gros nuages annoncés dans la direction du Nord-Ouest fondirent sur nous, et, à en juger, parce que l'on pouvait observer de loin, ils ont dû occasionner d'autres dégâts avant d'arriver jusqu'à nous; cependant, nous n'avons rien encore appris de ce côté.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit au sujet des souches malades par suite des gelées de l'hiver dernier. Il est toutefois une remarque que nous tenons à constater et que tout le monde peut constater comme nous; c'est, que le mal est bien moindre dans les vignes cultivées avec soin: les pousses y sont bien plus vigoureuses, mêmes sur les souches malades, les raisins bien plus abondants. La falte du trésor caché dans la vigne est bien toujours une vérité.

(Abeille de Narbonne.)

Pézenas. — Le bienfaisant orage qui a éclaté à Pézenas, le 23 courant, en mettant un terme, au moins momentané, aux désastreux effets de la sécheresse, a donné une impulsion nouvelle à la végétation de la vigne, qui présente dans nos contrées un aspect plus riant que par le passé. Les souches mortes disparaissent peu à peu sous les pampres verdoyants des souches environnantes, et l'humidité dont les racines se trouvent en ce moment pourvues nous permet d'espérer le rétablissement au moins partiel des nombreux ceps dont l'aspect chétifs nous avait frappé.

On conçoit que cette amélioration dans l'état des vignobles n'est pas faite pour pousser aux achats. Les affaires se traînent, les prix restent les mêmes; bref, c'est toujours le calme qui domine. Chacun écoule les quantités depuis longtemps en magasin et attend pour opérer de nouveaux achats qu'une lumière plus grande se soit faite sur le rendement approximatif de la récolte future.

Puligny (Côte-d'Or), 29 juin. — Nos vignobles se montrent dans les meilleures conditions, nos raisins sont très-avancés. Dans les jeunes vignes, beaucoup de raisins ont atteint la grosseur de raisins en maturité. L'on peut

espérer, dans le courant de juillet, de voir beaucoup de raisins véror.

Les espérances de la récolte sont fondées sur une bonne qualité et quantité.

Rochefort (Charente-Inférieure), 30 juin. — Les raisins sont partout formés; jusqu'à présent aucune crainte à concevoir. Espoir d'une bonne récolte, comme quantité et comme qualité, les vendanges devant se faire de bonne heure.

Pour finir la dernière façon, on voudrait un peu de pluie pour rendre le travail plus facile et meilleur. Nous avons une chaleur persistante de 32 à 37 degrés.

Saint-Aignan (Loir-et-Cher), 28 juin. — La vigne est dans un état on ne peut plus satisfaisant; la fleur s'est passée dans de bonnes conditions, et les détritits, qui auraient pu entraver le développement du grain si la sécheresse eût continué, ont été enlevés par une pluie abondante, il est vrai, mais dont la bienfaisance est incontestable.

Les grappes sont belles, les grains verts et déjà gros, bien nourris, les pampres vigoureux, ce qui annonce une sève active.

On relève les tiges et on les accole aux échelas ce qui permet que la lumière et la chaleur pénètrent plus facilement dans l'intérieur du cep. Ces travaux se font par un temps très-favorable.

Si rien ne vient déranger nos espérances, nous aurons une récolte sinon très-abondante, du moins d'excellente qualité.

Les céréales restent toujours dans de très-bonnes conditions. Dans quelques jours, on coupera les seigles, qui donneront un rendement abondant.

St-Jean-d'Angély. — Le beau temps et la chaleur persistent. Les récoltes mûrissent et rentrent à la maison en bon état.

Les affaires sont toujours très-lentes. Notre foire de la Saint-Jean n'est pas encore terminée, il s'y est fait des affaires en quantités; mais des transactions de menus détail et non de grandes opérations.

Sancerre (Cher), 30 juin. — L'état de la vigne est excellent et la floraison s'est accomplie par un temps magnifique.

Depuis le 1^{er} juin, il n'est pas tombé une goutte d'eau, si ce n'est le 22 et le 23 qu'il en est venu un peu; ce qui a fait beaucoup de bien; car, avec une température de 31 ou 32 degrés, l'eau dans les puits et aux fontaines commençait à baisser.

Quoi qu'il en soit, le raisin s'est développé rapidement. Il est aussi avancé qu'en 1865, et nous croyons avoir une année précoce.

Les vignes, dans le Sancerrois, ne sont pas toutes égales pour la pousse.

Celles qui se trouvent sur la pierre calcaire ont bien mieux poussé que l'an dernier, et elles ne sont point atteintes de la jaunisse, elles donneront plus de vin que l'année passée.

Les vignes situées sur le silex et sur le terrain léger produiront beaucoup.

Dans les terrains mous, argileux et froids, il y a manque de pousse.

Dans le Sancerrois, on fera une bonne récolte. On commence la deuxième façon.

(Extrait du Moniteur Vinicole.)

CALENDRIER DU LOT.

D.	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
5	Diman.	se Zoé.	
6	Lundi.	O. de ss P. et P	Dégagnac, Albas, Pinsac.
7	Mardi.	s Irénée.	Frayssinet
8	Mercre.	se Elisabeth.	Lacapelle-Marival.

P. L. le 4, à 8 h. 49 du soir.
 D. Q. le 13, à 0 h. 30 du matin.
 N. L. le 19, à 10 h. 6 du soir.
 P. Q. le 26, à 2 h. 1 du matin.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 2 juillet 1868, M. Monbertrand (Severin) a été nommé maire de la commune d'Aynac, en remplacement de M. Campros, démissionnaire.

Un autre arrêté, du même jour, appelle M. Glanes (Géraud), conseiller municipal, aux fonctions d'adjoint de la même commune, en remplacement de M. Montredon, nommé maire.

Judi dernier M^{me} Paulin Limayrac, a visité l'hospice de Cahors.

Le nommé Cayrel (Jean), de la commune de Planioles, taille 1^m 65, âgé de 67 ans, vêtu d'un pantalon de drap vert, d'un tricot de laine blanche et d'un gilet, coiffé d'un chapeau à large bord, a disparu de son domicile le 23 mai dernier.

En cas de renseignements, MM. les Maires sont priés de les transmettre à leur collègue de Planioles.

On nous écrit de Luzech :

La foire du 30 juin n'a pas été aussi belle que la foire précédente à cause de la moisson; néanmoins une assez grande quantité de blé a été apporté. La première qualité a été vendue 29 fr. l'hectolitre le mais 17 fr. 25 l'hect.

On nous écrit de Vayrac :

La moisson est ici en pleine activité; Le seigle moissonné n'est pas abondant en paille; mais la gerbe est pesante et dégarnie de mauvaises herbes.

La moisson du froment donne les apparences d'un résultat satisfaisant.

Comme le seigle, le froment moissonné n'abonde pas en paille, mais la javelle est sans mauvaises herbes et la gerbe pesante.

Dans les plaines de la Vallée, les résultats en céréales sont généralement plus belles, et font espérer un meilleur rendement que celles des plateaux du Causse; ces dernières ont souffert de la sécheresse qui du reste a fait plus de tort au développement de la paille qu'à la bonté du grain.

C'est le cas de dire, cette année-ci, que les exploitations soignées et copieusement engraisées, donnent des résultats plus satisfaisants que ceux communément obtenus en année ordinaire.

Les ouvriers moissonneurs sont moins rares cette année que les années précédentes et le prix de leur journée de travail est moins élevé et varie présentement entre un franc et un franc quarante centimes.

Le travail de la moisson a porté atteinte à la tenue de notre foire 1^{er} juillet, aussi la halle a été peu approvisionnée et le froment a maintenu le prix du précédent marché.

La laine s'est vendue de 1 fr. 60 à 1 fr. 80 le kilogramme.

Le ministre de l'instruction publique qui, s'occupe en ce moment des améliorations à introduire dans le régime de nos établissements d'instruction supérieure, fait recueillir des renseignements sur les progrès récemment accomplis dans les universités allemandes.

Il a chargé M Wartz, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de médecine, d'une mission spéciale, concernant l'organisation des hautes études pratiques dans ces universités.

C'est en ce moment qu'a lieu, dans les divers ressorts juridiques, la formation des listes de notables commerçants ou industriels appelés à concourir aux élections consulaires. On dit que des instructions ministérielles sont ou vont être adressées aux préfets dans le but d'étendre le nombre des désignations fixé par la loi de 1807.

A propos du vote, par le Corps législatif, de la levée en 1869, le Moniteur de l'armée constate le discrédit dans lequel sont tombées les attaques de l'opposition contre notre nouvelle organisation militaire.

« La loi du 1^{er} février, dit-il, a subi trois épreuves: la formation de la garde nationale mobile, le tirage de la classe de 1867 et la révision du contingent de la même classe. Ces trois opérations se sont accomplies avec un ordre et un entrain qui ne révélaient aucune préoccupation dans les esprits; la population a compris qu'en temps de paix la charge du contingent sera plus légère qu'autrefois; qu'en temps de guerre la sécurité du pays sera plus énergiquement garantie, et elle reporte déjà sur la loi de 1868 la justice que lui inspirait la législation de 1839 sur le recrutement de l'armée.

L'Indépendance belge annonce que les administrateurs du Crédit mobilier ont signé, jeudi pour cinq ans, un traité de garantie personnelle relatif au doublement du capital qui a été fait sous leur administration.

Le même journal ajoute qu'un traité analogue mettrait fin aux difficultés existantes entre la Société immobilière et ses actionnaires.

Voici un moyen très-simple de se rafraîchir dans les moments de grande chaleur. Cela ne coûte qu'une légère dépense de salive.

Lorsque vous étouffez, quand vous sentez un air lourd et enflammer peser sur votre tête, vous n'avez qu'à humecter la partie extérieure de la saillie triangulaire du pavillon de vos oreilles (Tragus), et vous éprouverez un soulagement instantané, que vous n'optiendriez pas même si vous plongiez votre tête dans une cuvette d'eau fraîche.

On a remarqué depuis longtemps que le tragus est un des endroits sympathiques du corps et qu'il a de mystérieuses corrélations avec la sensibilité des parties très-éloignées. En le cautérisant avec un fer rougi à blanc, on guérit la sciatique la plus violente.

AVIS. — Il circule à Auch, dit le Courrier du Gers, des pièces de 5 francs fausses. Elles

sont très-habilement fabriquées, au millésime de 1847, et portent l'effigie de Léopold Ier, roi des Belges.

Il y a actuellement une comète visible à l'œil nu : elle est située dans la constellation de la Girafe, et a été découverte par M. Vinnecke, à Carlsruhe, le 15 de ce mois.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 8 au 13 juin 1868

- Mathématiques élémentaires.
- Physique et Chimie. — 1 Théron, 2 Pémezac.
- Mathématiques préparatoires.
- Histoire. — 1 Rodolose, 2 Sol.
- Philosophie.
- Histoire. — 1 Cabanès, 2 Lacarrière.
- Rhétorique.
- Discours latin. — 1 Laplace, 2 Chouet.
- Seconde.
- Histoire. — 1 Daynard, 2 Carbonel.
- Troisième.
- Instruction religieuse. — 1 Tardieu, 2 Deuhé.
- Quatrième.
- Instruction religieuse. — 1 Dugès, 2 Gilles.
- Cinquième.
- Histoire et Géographie. — 1 Boulzaguet, 2 Mayzen.
- Sixième.
- Histoire et Géographie. — 1 Largeteau, 2 Barancy.
- Septième.
- Instruction religieuse. — 1 Bel, 2 Lagarde.
- Huitième.
- Instruction religieuse. — 1 Mispoulet, 2 Fournié.
- Classe préparatoire Première division.
- Catéchisme. — 1 Laval, 2 Maratuech.
- Deuxième division.
- Catéchisme. — 1 Castagné, 2 Cagnac.
- Troisième division.
- Catéchisme. — 1 Toulouse, 2 Labie.
- Enseignement spécial, deuxième année.
- Histoire naturelle. — 1 Calvet, 2 Sarrus.
- Première année.
- Instruction religieuse. — 1 Espéret, 2 Bergerol.
- Année préparatoire.
- Histoire naturelle. — 1 Lémoy, 2 Richard.
- Le Proviseur, RICHARD.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance, S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines. Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Faits Divers

Nous lisons dans le *Courrier de l'Ain* : — Le village de Saint Germain-de-Joux, composé de 60 habitations environ, est en

grande partie réduit en cendres. On n'a pu sauver qu'une partie de l'église — le clocher et les cloches sont détruits; la maison commune, le presbytère et 5 ou 6 maisons particulières dont les toitures n'étaient pas en bois, n'ont pas été brûlés. Plusieurs des bâtiments incendiés étaient assurés. La malveillance paraît étrangère à ce sinistre, qui a éclaté, à huit heures du matin, dans la maison d'un bouanger, et s'est développé avec une telle rapidité qu'à midi tout le village était en flammes. Il n'y a pas de mort à déplorer, quelques personnes ont reçu des blessures sans gravité.

» De nouveaux renseignements officiels portent à 47 le nombre des maisons qui ont été la proie des flammes; elles appartenaient à 45 propriétaires et étaient occupées par 57 ménages.

» La perte totale est évaluée à 361,000 fr.; suivant une estimation, et à 300,000, suivant une autre plus modérée.

On nous cite un nouvel et déplorable exemple du danger que présentent certaines mauvaises plaisanteries. Ces jours derniers, un manufacturier des environs de Dieppe recevait quelques amis à dîner. Au café, comme c'est assez l'usage de nos jours, la salle à manger devint un fumoir. Un tout jeune homme offre un cigare à l'un des convives, M. L..., de Rouen. Celui-ci le prend, l'allume et tout aussitôt le cigare fait explosion. Une dame, sa voisine, a les mains brûlées, et M. L... lui-même à la figure littéralement *flambée*: la barbe et les moustaches ont disparu, et le visage est tellement boursoufflé par les brûlures que M. L... est obligé de garder la chambre pour quelque temps.

L'auteur de cette malheureuse plaisanterie avait offert un de ces cigares dont une extrémité est remplie de poudre, et qui, allumés, font l'office de fusées. Mais cette fois, l'explosion s'est faite en sens inverse au grand désappointement du jeune farceur et à la grande colère de la victime, M. L..., qui lui eût infligé bien volontiers, séance tenante, une correction qui lui servit de leçon pour l'avenir. Avis aux amateurs de petites farces de société.

TOURS. — Il y a quelques jours, une femme, demeurant à Tours, a été victime d'une déplorable méprise.

En voulant ajouter une petite quantité d'eau-de-vie à son café, qu'elle se disposait à prendre, cette femme s'est trompée de bouteille, et a versé dans sa tasse une certaine quantité d'acide sulfurique ou vitriol. A peine eut-elle absorbé ce fatal mélange, qu'elle fut en proie

à d'épouvantables douleurs d'estomac et d'entrailles. Les remèdes les plus énergiques, administrés avec toute la promptitude possible, n'ont pu réussir à arrêter le mal. Cet état d'horribles souffrances s'est prolongé pendant onze jours, au bout desquels la victime a succombé.

M. Antony Réal se livre à une étude intéressante, celle de toutes les tentatives que l'homme a faites pour voler... comme l'oiseau :

Une tentative des premières expériences tentées, dont l'histoire nous ait transmis le souvenir, est celle d'Archytas, natif de Tarente et contemporain de Platon.

Archytas était philosophe, magistrat et guerrier; il était surtout habile mécanicien. Il construisit une colombe de bois, si artistiquement travaillée, qu'elle volait très haut; mais, dit Aulugelle, « une fois tombée, la colombe ne s'élevait plus, et » elle ne volait que jusqu'à un certain espace. »

En 1792, Roger Bacon, avait aussi construit une machine pour se diriger dans l'air comme les oiseaux; mais il ne réussit guère mieux que son devancier. Archytas. Ce qui n'a pas empêché ce savant, que l'Angleterre honore, de mettre au nombre des découvertes à faire : L'art de voler.

Vers la fin du douzième siècle, sous le règne de l'empereur Emmanuel Comnène, un Sarrazin fit publier à Constantinople qu'il volerait comme un oiseau.

Mais son vol eut bientôt le sort de celui d'Icare; ses ailes artificielles le trahirent, il tomba et se brisa les os.

C'est à cette époque qu'un bénédictin anglais, Olivier de Maselbury, entreprit aussi de voler, en s'élançant du haut d'une tour à Londres. Celui-ci s'était attaché des ailes aux pieds et aux bras. Il prétendait pouvoir à l'aide de son mécanisme, franchir la Manche en quelques heures. Il tenta son expérience et eut le sort du Sarrazin de Constantinople.

Au quinzième siècle, Jean-Baptiste Dante crut avoir trouvé le secret de voyager dans l'air; il fit plusieurs essais couronnés de succès. Mais une fois, le fer avec lequel il dirigeait une de ses ailes s'étant rompu, il tomba sur l'église de Pérouse et en fut quitte pour une cuisse cassée. Cet accident lui valut la chaire de mathématiques de Venise.

Sous Louis XIV, un danseur de corde nommé Allard assurait avoir trouvé le moyen de voler. Il demanda à faire son expérience en présence du roi, alors à Saint-Germain, ce qui lui fut accordé.

Au jour fixé, Allard parut sur la terrasse du château de Saint-Germain, les épaules munies

de deux ailes gigantesques. Le *volateur* avait assigné l'endroit de la forêt où il irait s'abattre.

Ce jour-là, tout Paris s'était donné rendez-vous à Saint-Germain. A l'heure annoncée, Allard s'éleva audacieusement... mais, hélas ! sa tentative ne fut pas heureuse... après quelques battements d'ailes, il tomba et se blessa grièvement.

Malgré tous ces malheureux essais, les fanatiques de l'art de voler ne se découragèrent pas.

Plusieurs expériences furent encore faites, entre autres celle d'un jésuite de Padoue, d'un théatin de Paris et de Bernoin à Francfort.

Le médecin-botaniste Besnier imagina aussi un appareil pour voler.

Mais celui qui attira le plus l'attention fut l'abbé Desforges, chanoine de Sainte-Croix à Etampes.

L'abbé Desforges avait construit une voiture volante avec laquelle, écrivait-il : « Je ferai, » quand le vent sera bon, trente lieues par » heures, vingt-quatre, par un temps calme » et dix par un vent contraire. »

E. AURET.

L'ILLUSTRATION,

Bureaux : rue Richelieu, 60.

Sommaire du 27 juin 1868.

Texte : Evénements de Serbie. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Exposition maritime internationale du Havre (suite). — Le chemin de fer du Mont-Cenis. II. — La gageure de Passeride, nouvelle, par M. C. Perruchot (suite). — Les moyens de transport et les voies de communication en 1867 (suite). — Salon de 1868 : Tableaux reproduits par l'Illustration. — Le rapport de M. Haussmann. — La Font-Couverte, fragment du journal d'un archéologue (suite et fin). — Une chasse au tigre à Anvers. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Incendie de Besançon. — M. Pouillet.

Gravures : Evénements de Serbie : 3 portraits. — Exposition maritime internationale du Havre (2 gravures). — Le chemin de fer du Mont-Cenis (4 gravures). — Salon de 1868 : Tableaux reproduits par l'Illustration (4 gravures). — Belgique : une chasse au tigre à Anvers. — M. Pouillet. — Incendie de la distillerie Bugnot-Colladon, à Besançon. — Rébus.

LECLAIR 30, rue Bergère, Paris. — Sommaire de la 27^e livraison.

Paris-Bulletin. — Omnes. — Encore cette affaire Maquet. — Sixte Delorme. — Rochefort et son image. — Th. Thiaudière. — Autographes. — And. Gill. — Une conférence intime. — Albert Brun. — Causerie dramatique. — Gabriel Prévost. — Une soirée chez Carjat. — Maxime. — Propos d'un bonhomme. — Gilbert Martin. — Journaux et journalistes. — Sixte Delorme. — Les corbeaux rouges. — E. d'Hervilly. — On dit. — Desvignes. — Un duel bizarre (nouvelle). — Valéry Vernier.

A partir du 1^{er} juillet, l'Eclair paraîtra deux fois par semaine, le Mercredi et le Samedi.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo

ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné, par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.

Voir la notice et les appréciations de l'Abbeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.

ENTREPOS PRINCIPAUX : Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Imperatrice 3, Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7 Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre — Dépôts dans les bonnes Pharmacies A Cahors, Pharmacie VINEL.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui Post aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Termes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

Le Sieur LOURMET

CHAUDRONNIER, POMPIER

RUE FÉNÉLON, à CAHORS.

A l'honneur de prévenir MM. les concessionnaires des eaux de la ville de Cahors, qu'il tient à leur disposition des Robinets d'un nouveau système breveté, qu'il garantit, résistant aux plus fortes pressions sans la moindre perte d'eau, et qui, par leur disposition intérieure et toute particulière sont inattaquables par le calcaire entraîné par les eaux distribuées en ville. Même système pour cuves et barriques.

Leur dépens d'entretien est nulle, ils peuvent durer indéfiniment. Le sieur LOURMET, se charge des canalisations intérieures et de toutes réparations, concernant les conduites des eaux.

Fourneaux économiques, Pompes, Poiles, Batterie de cuisine en tout genre, à des prix très-modérés.

FABRIQUE D'INSTRUMENT D'AGRICULTURE DARNIS, AINÉ

A TERRASSOU (DORDOGNE.)

Succursale à St-Céré (Lot).

Grand assortiment de Vannoires, vannant et criblant, à double fons, mobile, faisant plusieurs qualités de grains, et à crible et cylindre grand modèle vannant et criblant 120 hectolitres par jours, depuis 60 fr. à 130.

Pressoirs à vins et à cidre et huile de toutes dimensions.

CORS Oignons, etc. En 30 minutes on s'en débarrasse avec les *Limes chimiques américaines* de P. Mourthé (brev. s. g. d. g.), fournisseur des armées; approuvées par diverses académies et par 15 gouvernements. — 3,000 cures authentiques. — Médailles de 1^{re} et 2^e classe. — Des rapports officiels constatent qu'elles ont guéri 2,000 soldats. — (Voir le prospectus.) Prix : 2 fr. — Dépôt généraux 28, rue Geoffroy-Lasnier, Paris, et dans toutes les pharmacies. — Dépôt à Cahors, Pharmacie Vinel.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

REPLACEMENTS

MILITAIRES

Effectués par le sieur Linas, et C^e, agents d'affaires.

Toute garantie sera donnée aux Pères de famille. Il sera accordé du délai pour le paiement.

Le bureau est à Cahors, en face la Halle au blé, maison Pelet, rue Impériale.

CABINET D'AFFAIRES

DIRIGÉ PAR

M. PERCHAIN, père

AVOCAT CONSULTANT, ANCIEN MAGISTRAT, Rue Feydel.

CONTENTIEUX,

Arbitrages, Transactions, Expertises.

CONSULTATIONS,

Mémoires, Défenses, Rapports sur toute espèce d'affaires.

PLAIDOIERIES,

Devant le Conseil de Préfecture, le Tribunal de Commerce, les Justices de Paix.

PURGES D'HYPOTHÈQUES LÉGALES,

Inscriptions et Transcriptions, Ordres et Contributions amiables.

RECHERCHES,

Renseignements, Actes sous seing privé.

RECOURS ET CESSION

De créances litigieuses, Conventions de créanciers, Concordats, Contrats d'union.

COMPTES ET LIQUIDATIONS,

de Successions, de Faillites, de Sociétés.

ACQUISITIONS ET VENTES,

de Propriétés, de Fonds de Commerce, etc., etc., etc.

A VENDRE

Une coupe de gros bois de chêne, pour traverses de chemin de fer. S'adresser à Monsieur de Belmont, au château de Belmont, canton de Lalbenque.

Ce bois est situé à 25 kilomètres de Cahors. — Exploitation très facile,